



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 août 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions financières, budgétaires et administratives

Examen annuel de la situation financière pour 2014

Rapport de l'Administratrice

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un aperçu général de la situation financière du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) à la fin de 2014. Le PNUD a maintenu une position d'actif net positive à son bilan et son solde de trésorerie constaté en fin d'année était supérieur au seuil prescrit par le Conseil d'administration.

Il reste que 2014 a été marqué par une situation financière difficile. Le montant global des produits a diminué de 3 %, pour se situer à 5 milliards de dollars (contre 5,153 milliards en 2013), les produits provenant des contributions enregistrant une diminution de 3 % pour s'établir à 4,715 milliards de dollars (contre 4,840 milliards en 2013). Les charges ont légèrement augmenté en 2014, atteignant 5,314 milliards de dollars (contre 5,246 milliards de dollars en 2013), soit un niveau qui est resté supérieur au montant des produits (en puisant dans les excédents cumulés des années précédentes).

Les contributions aux ressources ordinaires ont diminué de 11 %, passant de 896 millions de dollars en 2013 à 793 millions en 2014, dont un montant de 19 millions de dollars représentant les ressources allouées par les gouvernements des pays de programme, contre 18 millions en 2013. Un montant total de 28 millions de dollars a été versé par plusieurs donateurs et comptabilisé en 2014. Les charges imputées aux ressources ordinaires ont diminué de 6 %, passant de 999 millions de dollars en 2013 à 940 millions en 2014, et sont restées supérieures au montant total des produits en puisant dans l'excédent cumulé (à l'exclusion des ajustements sur années antérieures non réalisés).



Le montant des contributions versées au titre des autres ressources a diminué de 1 %, passant de 3,944 milliards de dollars en 2013 à 3,922 milliards en 2014. Les ressources ordinaires ont constitué 17 % du volume total des ressources et les autres ressources 83 %, contre, respectivement, 19 % et 81 % en 2013.

Les contributions au titre des autres ressources comprennent les éléments suivants : des fonds alloués par les gouvernements des pays de programme, pour un montant de 885 millions de dollars, en recul de 22 % par rapport au montant de 1,136 milliards enregistré en 2013; des contributions de pays donateurs, dont le montant a augmenté de 8 %, passant de 1,311 milliard en 2013 à 1,411 milliard de dollars en 2014; et des contributions de partenaires multilatéraux, qui ont augmenté de 9 %, passant de 1,497 milliard de dollars en 2013 à 1,626 milliard en 2014. Les dépenses engagées au titre des autres ressources ont augmenté de 3 %, s'établissant à 4,597 milliards de dollars contre 4,460 milliards en 2013, soit un niveau qui est resté supérieur à celui des contributions.

Le montant total des produits du FENU s'est établi à 89 millions de dollars. Les contributions ont augmenté pour la troisième année consécutive, passant à 88 millions, contre 65 millions en 2013, principalement grâce à la croissance soutenue des autres ressources. Les charges ont totalisé 58 millions de dollars, dont 57 millions pour des activités liées au développement, contre 52 millions de dollars en 2013. Le FENU a constaté un excédent de 31 millions de dollars (contre 6 millions de dollars pour 2013), qui est essentiellement imputable aux activités financées par les autres ressources.

Le PNUD coordonne l'action du système des Nations Unies à l'échelon des pays et joue un rôle crucial en ce qui concerne la recherche de la cohérence sur le plan du développement. Le montant des ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, aux programmes communs et à l'appui aux autres organismes des Nations Unies s'est chiffré à 1,484 milliard de dollars en 2014, contre 1,325 milliard en 2013. Cette augmentation s'explique principalement par le versement de contributions d'un montant de 126 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être :

- a) Prendre acte des documents DP/2015/26, DP/2015/26/Add.1, et DP/2015/27;
- b) Prendre note de l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise de l'organisation du fait qu'elles permettent au PNUD d'adopter une démarche stratégique, de planifier, de réagir avec rapidité et souplesse face aux crises, d'améliorer l'assurance qualité et la transparence et de fournir, en matière de développement, des services prévisibles et différenciés dans les pays de programme, en particulier ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables;
- c) Exhorter les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et d'autres ressources souples, prévisibles, non préaffectées et axées sur les résultats inscrits dans le Plan stratégique pour 2014-2017;

d) Rappeler qu'il importe que les financements soient prévisibles et que les paiements soient effectués en temps opportun pour éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires;

e) Engager vivement les États Membres qui n'ont pas encore versé leur contribution au titre des ressources ordinaires pour 2015 à le faire dans les meilleurs délais;

f) Exhorter les États Membres à annoncer des engagements de contributions pluriannuels assortis de calendriers de versements et à respecter ces engagements et ces calendriers;

g) Exhorter les États Membres à poursuivre le dialogue avec le PNUD sur la nécessité de privilégier un financement moins restrictif au titre des autres ressources.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Vue d'ensemble de la situation financière du PNUD	6
A. Produits	8
B. Charges	10
C. Excédent cumulé	12
III. Ressources ordinaires	13
A. Produits	14
B. Charges	17
C. Ressources ordinaires et dépenses du budget institutionnel	20
D. Excédent cumulé	20
IV. Partage des coûts	21
A. Produits	21
B. Charges	25
C. Excédent cumulé	25
V. Fonds d'affectation spéciale	26
A. Produits	26
B. Charges	28
C. Excédent cumulé	28
VI. Ressources au titre des services d'appui remboursables et activités diverses	29
A. Produits	29
B. Charges	30
C. Recouvrement des coûts	32
D. Excédent cumulé	33
E. Divers	33
VII. Réforme de l'ONU et appui aux autres organismes des Nations Unies	35
A. Fonction d'administrateur délégué du PNUD	35
B. Appui aux organismes des Nations Unies	36
C. Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	36
D. Coût des mesures de sécurité prescrites par l'ONU	36
VIII. Normes comptables internationales pour le secteur public	37
IX. Pour un PNUD vert	37
X. Fonds administrés par le PNUD	37

Annexes (accessibles sur le site Web du Conseil d'administration)

- I. Vue d'ensemble (PNUD)
 - A. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014
 - B. État de la situation financière au 31 décembre 2014
- II. Ressources ordinaires – comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs, 2014
- III. A. Comparaison des montants inscrits dans le plan de ressources intégré de 2014-2015 et des montants effectifs de 2014
B. Estimations préliminaires des éléments institutionnels du plan de ressources intégré, par groupe fonctionnel
- IV. Dérogations à la règle du recouvrement des frais généraux de gestion
- V. Fonds d'équipement des Nations Unies (vue d'ensemble)
 - A. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014
 - B. État de la situation financière au 31 décembre 2014
- VI. Explication de termes utilisés dans les documents DP/2015/26 et DP/2015/26/Add.1

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport un aperçu général de la situation financière du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) à la fin de 2014. Comme suite à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), des produits et des charges de 2013 ont été retraités pour faciliter la comparaison. Le PNUD étant passé des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes IPSAS le 1^{er} janvier 2012, aucune comparaison directe ne peut être établie avec les chiffres de 2011 qui, néanmoins, peuvent servir à des fins d'illustration.

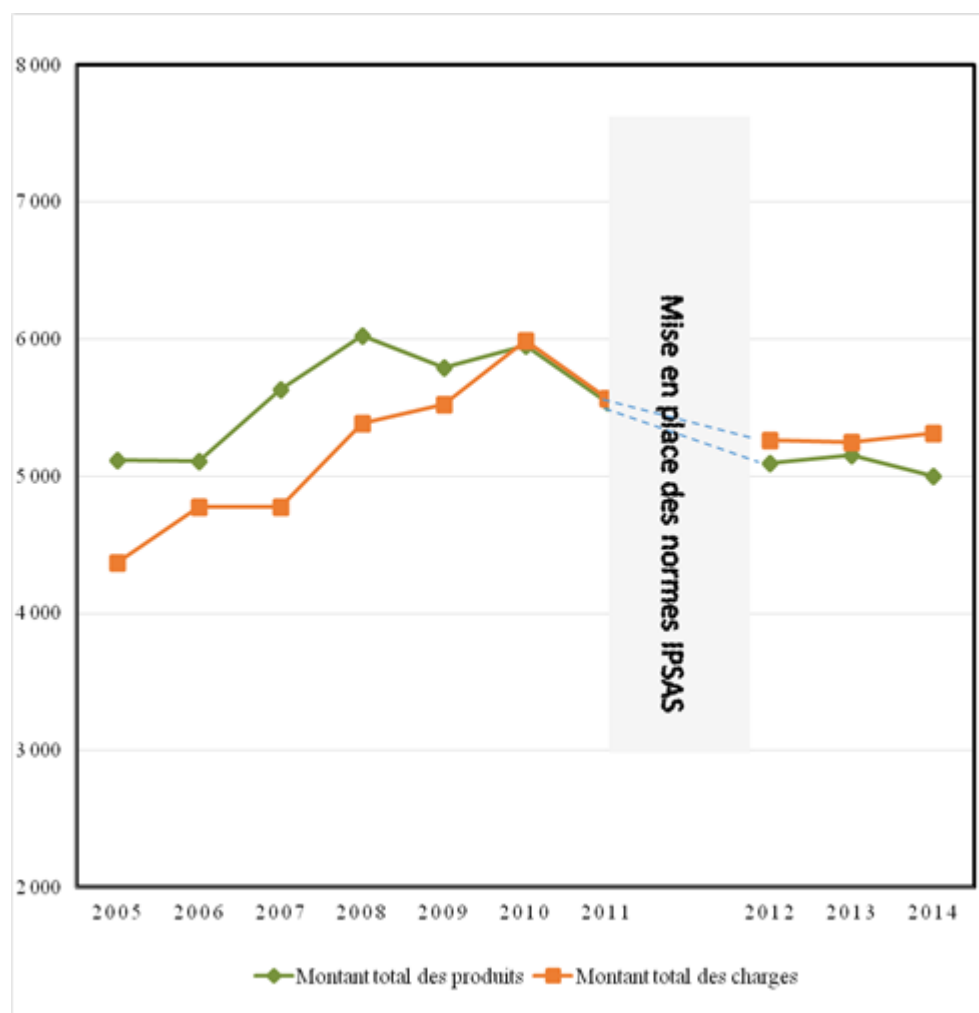
2. L'analyse des activités globales du PNUD est suivie d'analyses de l'état des ressources ordinaires (ressources de base) et des autres ressources (ressources autres que celles de base), à savoir les ressources provenant de la participation aux coûts, des fonds d'affectation spéciale, des services d'appui remboursables et d'activités diverses, y compris celles afférentes au Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), et d'autres activités. L'analyse des ressources afférentes au FENU est présentée au chapitre X; les montants relatifs à ce fonds ne sont pas inclus dans les montants globaux du PNUD.

3. Les annexes I à VI peuvent être consultées sur le site Web du PNUD. On trouvera également de plus amples précisions sur les activités du PNUD et du FENU dans les tableaux 1 à 11, qui figurent dans le document DP/2014/26/Add.1.

II. Vue d'ensemble de la situation financière du PNUD

4. Dans une conjoncture financière difficile, les produits du PNUD ont diminué de 3 %, s'établissant à 5 001 millions de dollars, contre 5 153 millions en 2013. Le montant total des charges a augmenté, atteignant 5 314 millions de dollars, contre 5 246 millions en 2013, soit un niveau supérieur au montant total des produits (en puisant dans les excédents cumulés), comme précédemment. Le PNUD a maintenu, comme par le passé, une position d'actif net positive à son bilan et son solde de trésorerie constaté en fin d'année était supérieur au seuil prescrit par le Conseil d'administration (voir par. 52). La figure 1, ci-après, illustre cette tendance.

Figure 1
Évolution des produits et des charges entre 2005 et 2014
 (En millions de dollars des États-Unis)



Normes IPSAS – Normes comptables internationales pour le secteur public

5. Conformément à la décision 2013/28, le présent rapport offre une comparaison entre, d'une part, l'utilisation effective des ressources et, d'autre part, les prévisions du plan de ressources relatif à la période 2014-2015, figurant dans le projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/41) et son additif. On trouvera, à l'annexe III. A, un tableau correspondant au schéma du plan de ressources du PNUD et, à l'annexe III. B, un tableau établi selon la structure des groupes fonctionnels harmonisés.

A. Produits

6. Le montant total des produits a diminué de 3 %, passant de 5 133 millions de dollars en 2013 à 5 001 millions en 2014. Le tableau 1 ci-dessous présente une ventilation des produits.

Tableau 1
Produits globaux du PNUD, 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>Évolution en pourcentage</i>
Produits				
Contributions	4 715	4 840	(125)	(3)
À déduire : virements au titre des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	(4)	(2)	(2)	100
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	39	33	6	18
Contributions en nature	18	17	1	6
Virements de fonds et remboursements aux donateurs	(123)	(51)	(72)	141
Contributions (montant net)	4 645	4 837	(192)	(4)
Produit des opérations de couverture des risques	19	(2)	21	(1 050)
Produit des placements	38	55	(17)	(31)
Produits divers	522	476	46	10
Total des produits avant élimination	5 224	5 366	(142)	(3)
Élimination – recouvrements internes des coûts au sein du PNUD	(223)	(213)	(10)	5
Total des produits après élimination	5 001	5 153	(152)	(3)

7. Le tableau 2a ci-après présente la totalité des contributions versées au PNUD. Leur montant s'élève à 4 715 millions de dollars, contre 4 840 millions en 2013, soit une diminution de 3 %. Ce montant comprend une somme de 126 millions de dollars à recevoir des partenaires, contre 132 millions de dollars pour 2013. Le PNUD était financé à 17 % par les ressources ordinaires et à 83 % par d'autres ressources (contre 19 % et 83 %, respectivement, pour 2013), tendance persistante en 2015.

Tableau 2a
Contributions au PNUD, par catégorie de donateur, 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Gouvernements de pays donateurs</i>	<i>Gouvernements des pays de programme</i>	<i>Partenaires multilatéraux</i>	Total
2014	2 184	905	1 626	4 715
2013	2 189	1 153	1 498	4 840
Augmentation/(diminution)	(4)	(249)	128	(125)
Évolution en pourcentage	0	(22)	9	(3)

8. Le montant total des contributions est ventilé comme suit : 2 184 millions de dollars (46 %, contre 45 % en 2013) provenant de gouvernements de pays donateurs; 1 626 millions de dollars (35 %, contre 31 % en 2013) provenant des partenaires multilatéraux; 905 millions de dollars (19 %, contre 24 % en 2013) affectés par l'intermédiaire du PNUD, par les gouvernements des pays de programme, à l'appui de leur propre développement.

Tableau 2b
Contributions au PNUD, par catégorie de ressource, 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectati on spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total
Produits					
Contributions	793	2 921	875	126	4 715
À déduire : virements au titre des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	(4)				(4)
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	27			12	39
Contributions en nature	18				18
Virements de fonds et remboursements aux donateurs	1	(113)	(18)	7	(123)
Contributions (montant net)	835	2 808	857	145	4 645

9. Le montant total des contributions constatées au titre des ressources ordinaires a diminué de 11 %, passant de 896 millions de dollars en 2013 à 793 millions en 2014, total qui comprend un montant de 28 millions de dollars représentant des contributions au titre de 2013 qui ont été reçues et comptabilisées en 2014. Des sommes en espèces d'un montant de 27 millions de dollars (en augmentation de 17 % par rapport à 2013) représentant des contributions de gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs ont été versées. Des contributions en nature d'un montant de 18 millions de dollars ont également été constatées en 2014.

10. Les contributions au titre de la participation aux coûts ont atteint un total de 2 921 millions de dollars (contre 3 060 millions de dollars en 2013), dont 2 799 millions de dollars de sommes reçues et 122 millions de dollars de sommes à recevoir.

11. Le montant des contributions aux fonds d'affectation spéciale a augmenté de plus de 17 %, s'établissant à 875 millions de dollars (contre 743 millions en 2013), dont 2 millions de dollars de sommes à recevoir.

12. Les contributions au titre des services d'appui remboursables et activités diverses ont atteint au total 126 millions de dollars (contre 141 millions en 2013), dont 2 millions de dollars de sommes à recevoir. Elles comprennent les contributions suivantes : 15 millions de dollars au titre du programme des administrateurs auxiliaires; 19 millions de dollars au titre du Programme des Volontaires des Nations Unies; 6 millions de dollars au titre des contrats de services de gestion; et 86 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et des activités spéciales.

13. Les contributions versées au titre de la participation aux coûts, des fonds d'affectation spéciale et des services d'appui remboursables sont des ressources affectées à des programmes et activités spécifiques et représentent un important complément des ressources ordinaires (non préaffectées) du Programme. Le maintien des ressources ordinaires à un niveau stable et prévisible permet au PNUD de mettre en œuvre une gestion et une programmation intégrées orientées vers l'efficacité et vers des résultats durables. Le PNUD est résolu à œuvrer aux côtés des États Membres et des partenaires en vue d'accroître les ressources ordinaires et d'inverser la tendance défavorable du moment, d'améliorer la flexibilité des autres ressources et de diversifier davantage les sources de financement parmi les États Membres et ailleurs.

Produit de placements

14. Le produit des placements a diminué de 35 %, pour s'établir à 38 millions de dollars, contre 55 millions en 2013. Cette diminution s'explique en grande partie par la poursuite des politiques d'assouplissement monétaire par les banques centrales, la baisse des taux d'intérêt qui en résulte et le repli des soldes de trésorerie. Le rendement du portefeuille a toutefois dépassé le taux de l'euromarché interbancaire de Londres à trois mois (LIBOR), qui a servi de référence, durant toute l'année 2014.

B. Charges

15. Le montant total des charges a diminué de 1 %, à 5,314 millions de dollars (contre 5,246 millions en 2013), soit un niveau qui est resté supérieur au montant des produits (en puisant dans les excédents cumulés). Ces charges sont ventilées comme suit : 83 % (contre 82 % en 2013) pour des activités de développement, y compris celles visant l'efficacité du développement; 2 % (même niveau qu'en 2013) pour des activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies; 8 % (même niveau qu'en 2013) pour des activités de gestion; 1 % (même niveau qu'en 2013) pour des activités entreprises à des fins spéciales; et 6 % pour d'autres activités.

Tableau 3a
Charges globales du PNUD, 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Charges				
Activités de développement				
Programmes	4 398	4 355	43	1
Efficacité du développement	175	140	35	25
Total partiel (activité de développement)	4 573	4 495	78	2
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies				
	117	119	(2)	(2)
Activités de gestion				
	450	462	(12)	(3)
Activités entreprises à des fins spéciales				
	66	56	10	18
Activités diverses				
	331	327	4	1
Total des charges avant élimination	5 537	5 459	78	1
Élimination – recouvrement interne des coûts au sein du PNUD				
	(223)	(213)	(10)	5
Total des charges	5 314	5 246	68	1

16. Les charges, d'un montant total de 5 537 millions de dollars, ont été ventilées entre les catégories de ressources qui sont indiquées dans le tableau 3b ci-après.

Table 3b
Charges du PNUD, par catégorie de partage de coûts, 2014

(En millions de dollars)

<i>Ressources</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total PNUD
Produits					
Activités de développement					
Programme	466	2 923	919	90	4 398
Efficacité du développement	79	–	4	92	175
Total partiel (activités de développement)	545	2 923	923	182	4 573
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies					
	88	–	–	29	117
Activités de gestion					
	212	–	37	201	450
Activités entreprises à des fins spéciales					
	19	–	–	47	66

<i>Ressources</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Participation aux coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	Total PNUD
Activités diverses	76	–	–	255	331
Total des charges	940	2 923	960	714	5 537

C. Excédent cumulé

17. Le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD prévoient que le coût de toutes les activités imputées sur les ressources autres que les ressources de base, ou autres ressources, doit être intégralement financé. Conformément aux accords de partenariat en vigueur, tous les soldes des comptes de projets sont comptabilisés et constatés individuellement. Les fonds sont affectés à des fins déterminées et il est interdit de fusionner ou de réaffecter les soldes des comptes de projets ou de traiter les ressources comme étant fongibles aux fins d'engagement ou de décaissement. Certains soldes sont réservés pour le provisionnement de charges futures, telles que le règlement de passifs courants ou les prestations d'assurance maladie après la cessation de service.

18. Au 31 décembre 2014, l'excédent global cumulé, réserves exclues, avait continué à se réduire, s'établissant à 3 832 millions de dollars (contre 4 369 millions en 2013), soit un repli de 12 %. Le PNUD continuait d'afficher une position nette positive.

19. Le recul s'explique principalement par le fait que le montant total des charges a dépassé celui des produits, en entraînant une ponction de 313 millions de dollars sur l'excédent cumulé. L'excédent cumulé s'est également ressenti d'un ajustement comptable de 226 millions de dollars au titre d'une perte non réalisée relative à l'assurance maladie après la cessation de service, qui a entraîné une baisse du taux d'actualisation des hypothèses actuarielles, ainsi que d'ajustements sur périodes antérieures liés à la mise en place des normes IPSAS. Conformément à la formule de calcul approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 1999/9 en ce qui concerne la réserve opérationnelle, 5 millions de dollars ont été reversés dans l'excédent cumulé pour les ressources ordinaires et 3 millions de dollars dans l'excédent cumulé pour les autres ressources, par prélèvement sur les réserves opérationnelles.

20. Le PNUD continue de rechercher toutes les occasions d'accélérer l'aide au développement en effectuant d'autres prélèvements sur son excédent cumulé, compte étant tenu de l'échelonnement du versement des contributions, du cycle de programmation et du dispositif de gouvernance approuvé par le Conseil d'administration et défini dans le Règlement financier et les règles de gestion financière. La plus grande partie de ces ressources inutilisées a été programmée pour financer les activités des prochaines années, notamment 78 % de celles qui proviennent de la participation aux coûts et 69 % des ressources des fonds d'affectation spéciale.

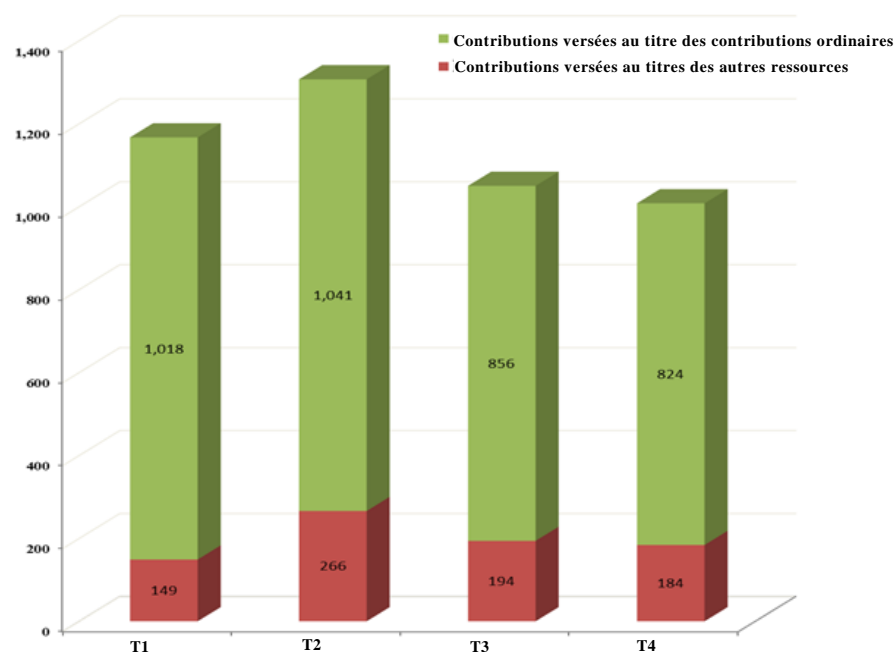
21. Un montant total de 1 008 millions de dollars, soit 22 % (34 % en 2013) de l'ensemble des contributions pour l'année considérée et les années antérieures (au titre des ressources ordinaires et des autres ressources) a été versé au cours du

dernier trimestre et servira donc au financement des activités des années à venir, comme indiqué dans la figure 2 ci-après. Il s'agit là d'une amélioration relative des délais de versement des contributions, bien qu'à un niveau réduit.

Figure 2

Ventilation, par trimestre, des ressources reçues en 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

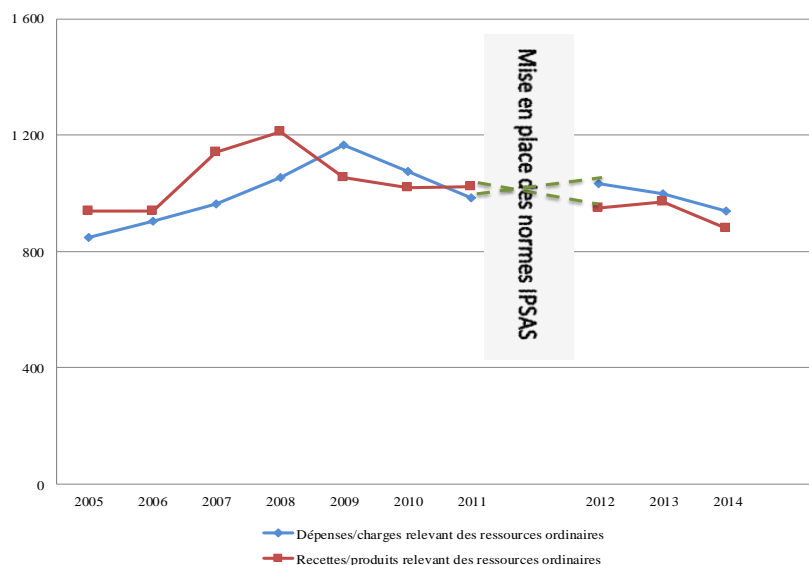


III. Ressources ordinaires

22. Les ressources ordinaires ont diminué de 11 %, s'établissant à 878 millions de dollars. Les contributions ont également diminué de 11 %, s'établissant à 793 millions de dollars, contre 896 millions de dollars en 2013. Les dépenses se sont réduites de 6 %, passant de 999 millions de dollars en 2013 à 940 millions de dollars en 2014. Les 61 millions de dollars représentant l'excédent des charges sur les produits (29 millions de dollars en 2013) ont été financés à même l'excédent cumulé, à l'exclusion des ajustements non réalisés.

Figure 3
**Évolution des produits et des charges relevant des ressources ordinaires
entre 2004 et 2014**

(En millions de dollars)



Normes IPSAS – Normes comptables internationales pour le secteur public

A. Produits

23. Le montant total des produits relevant des ressources ordinaires, y compris les contributions volontaires, les produits de placements et les produits divers, a diminué de 11 % pour s'établir à 878 millions de dollars.

Tableau 4

Produits relevant des ressources ordinaires, 2013-2014

(En millions de dollars)

Ressources	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Produits				
Contributions	793	896	(103)	(11)
À déduire : virements au titre des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	(4)	(2)	(2)	100
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	27	21	6	29
Contributions en nature	18	17	1	6

<i>Ressources</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Virements de fonds et remboursements aux donateurs	1	1	–	–
Contributions (montant net)	835	933	(98)	(11)
Produit des opérations de couverture des risques	19	(2)	21	(1050)
Produit des placements	10	13	(3)	(23)
Produits divers	14	26	(12)	(46)
Total	878	970	(92)	(9)

Contributions

24. Les contributions aux ressources ordinaires ont diminué de 11 %, passant à 793 millions de dollars, dont un montant de 28 millions de dollars en contributions au titre de 2013, qui a été reçu et comptabilisé en 2014. Sans ces 28 millions de dollars, le montant des contributions aux ressources ordinaires serait de 765 millions de dollars (contre 867 millions de dollars en 2013), soit une baisse de 12 %, qui tient en partie à une diminution nette des contributions versées en monnaie nationale (97 millions de dollars) et à des effets de change (perte nette de 5 millions de dollars).

25. Comme le montre le tableau 5 ci-après, les contributions versées par les 10 principaux partenaires se sont élevées à 626 millions de dollars, soit 79 % du montant total des contributions, qui était de 793 millions de dollars (contre 780 millions de dollars versés en 2013, soit 87 % des contributions, dont le montant était de 896 millions de dollars). Le montant de 793 millions de dollars englobait 773 millions de dollars provenant de gouvernements de pays donateurs et 19 millions provenant de gouvernements de pays de programme.

26. Onze partenaires ont augmenté leurs contributions en dollars ou en monnaie locale et 12 les ont maintenues au même niveau qu'en 2013. Dix partenaires ont réduit le montant de leurs contributions en monnaie locale, notamment huit des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Après une interruption intervenue en 2013, deux gouvernements de pays donateurs et quatre gouvernements de pays de programme ont repris le versement de contributions en 2014.

27. Cinquante-six États Membres ont versé une contribution au titre des ressources ordinaires (contre 55 en 2013), dont 27 pays de programme (contre 27 en 2013). L'augmentation du nombre des États Membres qui versent des contributions au titre des ressources ordinaires reste un objectif clef, que vise notamment le lancement récent de la campagne « 100 Core Champions for Sustainable Human Development » (« 100 grands avocats du développement humain durable »). On trouvera davantage de données sur les contributions versées par les États Membres au titre des ressources ordinaires au tableau 4 du document DP/2015/26/Add.1.

Tableau 5
**Contributions versées au titre des ressources ordinaires
 par les 10 principaux pays donateurs, 2013-2014**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions en monnaie locale (millions)</i>			<i>Contributions en dollars (millions)</i>		
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Pourcentage</i>
Norvège	680	730	(7)	112	133	(16)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	55	55	–	90	85	6
États-Unis d'Amérique	81	79	3	81	79	3
Japon*				80	80	–
Suède	510	561	(9)	73	85	(14)
Suisse	57	57	–	63	63	–
Danemark	330	330	–	60	57	5
Pays-Bas	28	58	(52)	37	74	(50)
Finlande	22	22	–	30	29	3
Allemagne	22	22	–	29	30	(3)
Total des 10 principaux donateurs				626	685	(9)
Autres				167	211	(21)
Montant total des contributions volontaires au titre des ressources de base**				793	896	(11)
Fonds reçus en 2013 pour l'année 2012					(57)	
Fonds reçus en 2014 pour l'année 2013 et les années antérieures				(28)	28	
Montant des contributions au titre des ressources de base après ajustement				765	867	(12)

Source : DP/2015/26/Add.1, tableau 5.

* Les contributions du Japon sont déclarées et versées en dollars.

** Un versement tardif de 33 millions de dollars, reçu en 2014, sera comptabilisé en 2015.

28. Si le PNUD s'est attaché à faire face à ces réductions en appliquant des mesures d'efficacité et d'économie, la situation des ressources ordinaires demeure sensible aux réductions de volume et aux fluctuations des taux de change. Le PNUD continue d'adapter son modèle d'activité en fonction des aléas du financement, étant entendu que de nouvelles réductions substantielles des ressources ordinaires compromettraient sa capacité d'atteindre les résultats stratégiques définis.

Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs

29. Les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, qui peuvent être versées en espèces ou sous forme de dons en nature,

constituent une source importante de produits. Elles témoignent de la valeur que les gouvernements hôtes attachent à la présence des bureaux de pays du PNUD.

30. Pour 2014, un objectif de 60 millions de dollars avait été fixé en ce qui concerne les contributions en espèces et en nature. Les contributions reçues se sont chiffrées à 39 millions de dollars, dont 27 millions de dollars de contributions en espèces, en augmentation de 17 %, et 11,5 millions de dollars de contributions en nature (contre 11,4 millions en 2013) fournies sous la forme de locaux, d'immeubles et de services. L'Administratrice salue la détermination de nombreux pays de programme à s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.

31. Le tableau 8 a) du document DP/2015/26/Add.1 fournit ces informations par pays. En application de la décision 2014/30, le tableau 8 b) de l'additif comporte des données chiffrées, par pays, sur les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs concernant la période du précédent plan stratégique (2008-2013).

32. Le PNUD s'est systématiquement employé à recouvrer les arriérés. En 2014, plusieurs pays ont versé 5 millions de dollars d'arriérés de contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs afférents à des périodes antérieures. On trouvera, au tableau 8 c), les montants versés, ainsi que les pays concernés dont l'initiative est à saluer.

Produits du programme de couverture des risques

33. Le programme de couverture du PNUD a permis de dégager un bénéfice de 19 millions de dollars en procurant, pour les contributions au titre des ressources ordinaires, des taux de change plus favorables que le taux de change mensuel des Nations Unies, auxquels s'ajoutent les primes acquises sur les opérations d'option. Le programme a été maintenu en 2015. Compte tenu de l'instabilité permanente des taux de change, le PNUD a adopté, en matière de couverture, une démarche dynamique qui prend en compte les conditions du marché et le niveau d'exposition des contributions aux ressources de base.

Produits de placements

34. Les produits de placements procurés par les ressources ordinaires ont diminué pour s'établir à 10 millions de dollars (contre 13 millions de dollars en 2013), pour des raisons similaires à celles évoquées au paragraphe 14.

Produits divers

35. Les produits divers, qui sont essentiellement composés de produits accessoires et de plus-values de change, se sont chiffrés à 14 millions de dollars, contre 26 millions en 2013, en partie sous l'effet des fluctuations des taux de change.

B. Charges

36. Conformément à la décision 2010/32, les dépenses sont présentées dans les quatre grandes catégories suivantes : a) développement; b) coordination des initiatives de développement des Nations Unies; c) activités de gestion; et d) activités entreprises à des fins spéciales. Les dépenses qui n'entrent dans aucune de ces catégories sont déclarées dans les dépenses globales.

37. Les charges imputées aux ressources ordinaires ont diminué de 6 %, pour s'établir à 940 millions de dollars (contre 999 millions de dollars en 2013), soit un niveau qui est resté supérieur au montant des produits en puisant dans l'excédent cumulé (à l'exclusion des ajustements non réalisés). Compte tenu de la baisse des contributions, le PNUD a pris des dispositions visant à réduire les charges imputées aux ressources ordinaires de manière à disposer du niveau de liquidité obligatoire requis. Les dépenses consacrées à l'efficacité du développement ont été maîtrisées grâce au non-décassement du montant annuel de 17 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration au titre du budget intégré 2014-2017. Le PNUD a réussi à maintenir les dépenses liées à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies et à limiter les dépenses de programme en concentrant les réductions sur les dépenses de gestion. Les charges imputées aux ressources ordinaires sont ventilées, par catégorie, au tableau 6 ci-après.

Tableau 6
**Ventilation des charges imputées aux ressources ordinaires,
par catégorie (2013-2014)**

(En millions de dollars)

<i>Ressources</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Charges				
Activités de développement				
Programme	466	472	(6)	(1)
Efficacité du développement	79	88	(9)	(10)
Total partiel (activités de développement)	545	560	(15)	(3)
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies				
	88	74	14	19
Activités de gestion				
	212	260	(48)	(18)
Activités entreprises à des fins spéciales				
	19	17	2	12
Activités diverses				
	76	88	(12)	(14)
Charges totales	940	999	(59)	(6)

Charges afférentes au développement

38. Les charges afférentes au développement ont diminué de 3 % pour s'établir à 545 millions de dollars, contre 560 millions de dollars en 2013. Cette baisse s'inscrit dans la tendance à la diminution des ressources ordinaires et résulte des mesures prises par le PNUD pour ajuster le niveau des dépenses afin de disposer du niveau de liquidité obligatoire requis, en particulier au vu des contributions reçues au titre des ressources ordinaires.

Charges afférentes aux activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies

39. Les charges afférentes à l'appui au système des coordonnateurs résidents ont augmenté de 19 % pour atteindre 88 millions de dollars, contre 74 millions de dollars en 2013. Cette évolution résulte des changements et de l'appui accru inscrits

dans le plan stratégique et le budget intégré pour 2014-2017. Ces charges englobent le financement de « l'épine dorsale » de la structure du système des coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional et mondial, et la part du PNUD dans les coûts supplémentaires liés au partage des coûts du système des coordonnateurs résidents.

Charges afférentes aux activités de gestion

40. Les charges afférentes aux activités de gestion ont diminué de 18 % pour s'établir à 212 millions de dollars, contre 260 millions de dollars en 2013. Cette baisse s'explique par la décision du PNUD de réduire la composante institutionnelle du budget intégré en réorientant les ressources vers les éléments de programme et vers la composante Coordination du système des Nations Unies. On trouvera davantage d'informations sur les charges afférentes aux activités de gestion dans la partie C ci-après.

Charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales

41. Le montant total des charges encourues s'est élevé à 19 millions de dollars (contre 17 millions en 2013), dont 13 millions consacrés au Programme des Volontaires des Nations Unies et 4 millions pour le FENU.

Charges diverses

42. Les dépenses diverses se sont élevées à 76 millions de dollars (contre 88 millions en 2013), dont 25 millions (31 millions en 2013) tenaient aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et 27 millions (comme en 2013) à la réévaluation des devises et aux fluctuations des taux de change.

43. Le PNUD participe à l'évaluation, à l'échelle du système des Nations Unies, des prestations dues après le départ à la retraite, qui est effectuée par un actuaire indépendant. La dernière évaluation a été effectuée pour la période s'achevant le 31 décembre 2014. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalués à 1 142 millions de dollars (contre 858 millions en 2013) ont été comptabilisés en tant qu'élément des engagements du PNUD conformément aux normes IPSAS. L'augmentation de 284 millions de dollars (soit 33 %) des obligations s'explique par une baisse du taux d'actualisation sur lequel a tablé l'actuaire et par le fait que la situation en ce qui concerne les retraités au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS a été précisée.

44. Le PNUD a adopté un plan sur 15 ans destiné au financement de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Au 31 décembre 2014, un montant de 500 millions de dollars avait été financé. Le PNUD a commandé une étude de la gestion actif-passif en vue de recenser les options d'investissement, de quantifier les risques et d'examiner les plans de financement potentiels. L'étude a permis d'identifier des stratégies d'investissement qui devraient optimiser la capacité du PNUD de financer ces obligations sur une période de 15 ans.

C. Ressources ordinaires et dépenses du budget institutionnel

45. Le PNUD a mené ses activités en 2014 en vertu de deux textes approuvés par le Conseil d'administration concernant les activités financées par les ressources ordinaires, à savoir : a) les arrangements de programmation; et b) le budget institutionnel. On trouvera, à l'annexe II, une comparaison entre le montant composite du budget institutionnel annualisé majoré de l'allocation interne selon le cadre de programmation approuvé par le Conseil d'administration et les niveaux de dépense effectifs. Les montants effectifs des dépenses sont calculés sur la même base que le budget correspondant (comptabilité d'exercice modifiée).

46. L'annexe II présente une comparaison entre le budget final approuvé, englobant les composantes de programmes et les composantes institutionnelles, et les montants effectifs calculés sur la même base que le budget correspondant des ressources ordinaires.

47. Les dépenses du budget institutionnel ont diminué de 13 %, passant de 374 millions de dollars en 2013 à 325 millions en 2014, conformément à la stratégie du PNUD visant à maîtriser la croissance du budget institutionnel. Les montants indiqués au tableau 7 ci-dessous relèvent du budget institutionnel relatif aux fonctions qui appuient les activités opérationnelles, réduit de 27 millions de dollars correspondant aux contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

Tableau 7
Ventilation des dépenses du budget institutionnel par catégorie, 2013-2014

(En millions de dollars)

	2014	2013
Activités de développement		
Efficacité de l'aide du développement	57	62
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	73	63
Activités de gestion	179	235
Activités entreprises à des fins spéciales	16	14
Charges totales	325	374

D. Excédent cumulé

48. Au 31 décembre 2014, le solde de l'excédent cumulé accusait un déficit de 30 millions de dollars (en 2013, il présentait un excédent de 150 millions de dollars), principalement dû à des corrections comptables liés à l'assurance maladie après la cessation de service. Si l'on prenait en compte la réserve opérationnelle et la réserve spéciale, dont les montants s'élèvent à 208 millions de dollars, le solde net serait de 178 millions de dollars.

49. Une gestion prudente voudrait que le PNUD dispose de ressources ordinaires liquides représentant l'équivalent de trois à six mois de dépenses. Le PNUD a tout mis en œuvre pour réduire le niveau des dépenses relevant des ressources ordinaires

afin de dégager suffisamment de liquidités. En conséquence, la situation de trésorerie du PNUD à la fin de 2014 permettait de couvrir 3,10 mois de dépenses, ce qui est supérieur au seuil minimum de liquidité.

50. En 2014, conformément à la formule de calcul des réserves obligatoires statutaires approuvée par le Conseil d'administration (décision 1999/9) et aux chiffres définitifs des recettes et des dépenses pour 2013, la réserve opérationnelle des ressources ordinaires a été revue à la baisse et 5 million de dollars ont été transférés au solde des ressources ordinaires.

IV. Partage des coûts

51. Le partage des coûts est une modalité de cofinancement et les ressources fournies dans ce cadre sont mises à disposition par les gouvernements des pays donateurs, les gouvernements des pays de programme et d'autres partenaires des activités de programme du PNUD.

A. Produits

52. Le montant des produits tirés du partage des coûts a diminué de 7 % pour s'établir à 2 830 millions de dollars (contre 3 029 millions en 2013). La composition de ce montant est présentée au tableau 8 ci-après.

Tableau 8
Produits tirés du partage des coûts, 2013-2014
(En millions de dollars)

<i>Ressources</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Évolution en pourcentage</i>
Produits				
Contributions	2 921	3 060	(139)	(5)
Transferts de fonds et remboursement des partenaires	(113)	(62)	(51)	82
Contributions (montant net)	2 808	2 998	(90)	(6)
Produits de placements	17	25	(8)	(32)
Produits divers	5	6	(1)	(17)
Total, produits	2 830	3 029	(199)	(7)

Contributions

53. Le montant des contributions au titre de la participation aux coûts a diminué de 5 %, pour s'établir à 2 921 millions de dollars (contre 3 060 millions en 2013), en raison d'une baisse des contributions provenant des gouvernements des pays donateurs et des pays de programme. Ce montant englobe une somme de 122 millions de dollars en contributions à recevoir.

Tableau 9
Contributions au titre du partage des coûts, par type de donateur, 2013-2014

(En millions de dollars)

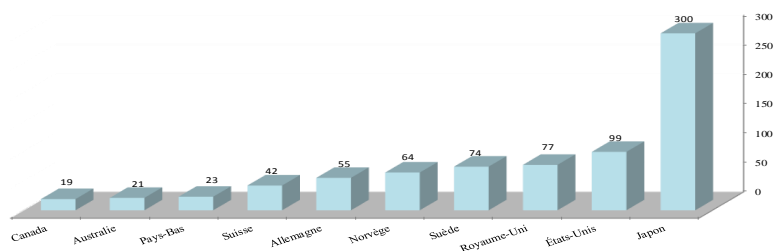
Année	Gouvernements de pays donateurs	Gouvernements de pays de programme	Partenaires multilatéraux	Total
2014	840	863	1 218	2 921
2013	898	1 118	1 044	3 060
Augmentation/(diminution)	(58)	(255)	174	(139)
Évolution en pourcentage	(6)	(23)	17	(5)

Gouvernements de pays donateurs

54. Les contributions des gouvernements de pays donateurs ont diminué de 6 %, s'établissant à 840 millions de dollars, soit 29 % du total des contributions (comme en 2013). La figure 4, ci-après, présente les contributions versées par les 10 principaux gouvernements de pays donateurs, qui ont atteint 774 millions de dollars (contre 841 millions en 2013), soit 26 % du total des contributions au titre de la participation aux coûts.

Figure 4
Contributions versées au titre du partage des coûts par les 10 principaux gouvernements de pays donateurs en 2014

(En millions de dollars)



Gouvernements de pays de programme

55. Les contributions des gouvernements de pays de programme ont diminué de 22 %, passant à 863 millions de dollars (contre 1 118 millions de dollars en 2013), soit 29 % de la totalité des contributions au titre de la participation aux coûts (37 % en 2013).

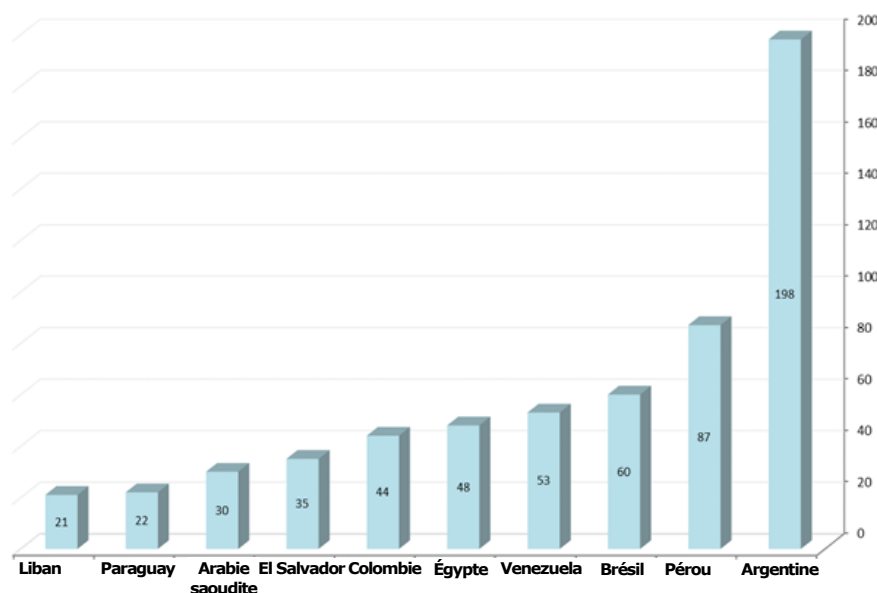
56. Les gouvernements de 10 pays de programme sont intervenus pour 69 % de ce montant de 863 millions de dollars (77 % en 2013) (voir fig. 5 ci-après). Dans le

groupe des 10 principaux pays donateurs, l'Égypte, le Paraguay et le Liban ont augmenté leurs contributions en 2014.

Figure 5

Contributions versées au titre du partage des coûts par les 10 principaux gouvernements de pays de programme en 2013

(En millions de dollars)



57. Les ressources multilatérales correspondent aux financements de partenaires multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Union européenne et les fonds d'affectation spéciale/programmes conjoints multidonateurs.

58. Les contributions provenant des partenaires multilatéraux ont augmenté pour atteindre 1 218 millions de dollars (contre 1 044 millions en 2013), soit 42 % de la totalité des contributions au titre de la participation aux coûts (34 % en 2013).

59. Les contributions versées par le Fonds mondial ont augmenté pour atteindre 412 millions de dollars (395 millions en 2013), à l'exclusion d'un montant de 58 millions de dollars qui, reçu en 2014 au titre d'activités futures, ne sera donc comptabilisé comme contribution qu'en 2015. Les contributions versées par l'Union européenne ont augmenté, atteignant 384 millions de dollars, contre 236 millions en 2013. Le niveau des fonds versés par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires est resté constant, à 272 millions de dollars.

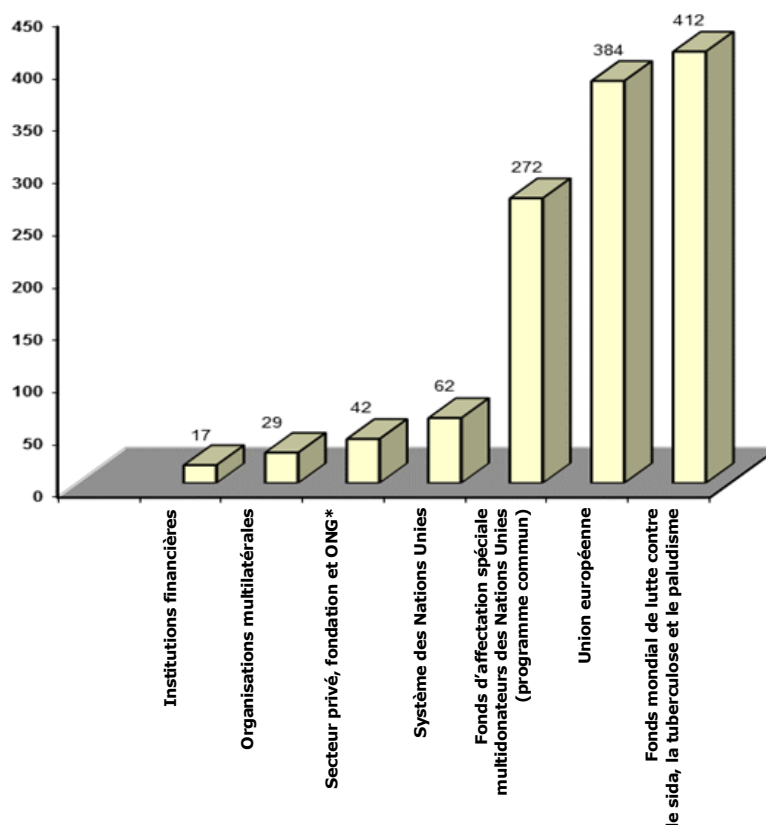
60. Les contributions du secteur privé, des fondations et des organisations non gouvernementales ont diminué de 22 %, passant de 54 millions de dollars en 2013 à 42 millions en 2014. Les principaux contributeurs étaient la Fondation Bill & Melinda Gates et la société Coca Cola, qui ont versé des contributions d'un montant de 9,7 millions de dollars et 4,5 millions de dollars, respectivement.

61. Les contributions des institutions financières internationales et régionales ont diminué de 16 millions de dollars en 2014.

Figure 6

Contributions versées au titre du partage des coûts par les partenaires multilatéraux en 2014

(En millions de dollars)



* Organisations non gouvernementales

Produits de placements

62. Les produits de placement liés aux ressources afférentes au partage des coûts ont diminué, passant de 25 millions de dollars en 2013 à 17 millions en 2014, pour des raisons similaires à celles évoquées au paragraphe 14.

Produits divers

63. Les produits divers, qui englobent des produits accessoires, tels que les recettes tirées des projets, les remboursements perçus pour services rendus et les profits découlant des fluctuations des taux de change, se sont établis à 5 millions de dollars.

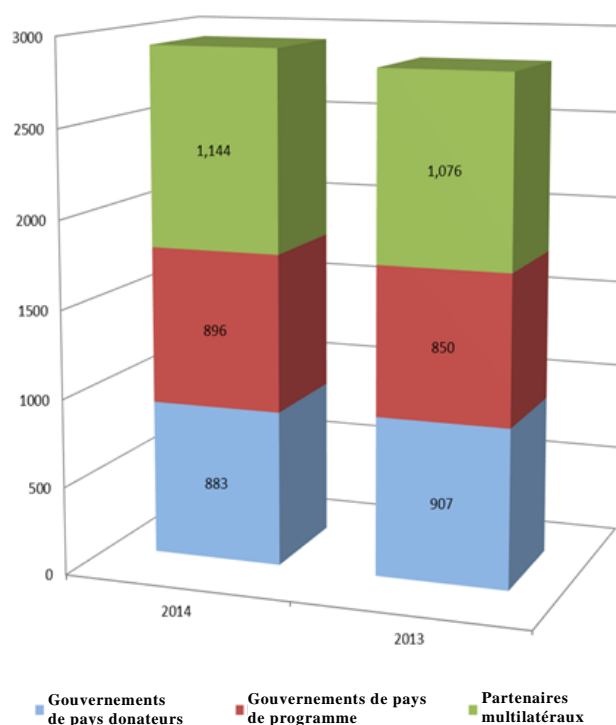
B. Charges

64. Les charges au titre du partage des coûts, qui sont liées à des activités de développement, se sont élevées à 2 923 millions de dollars, soit une diminution de 3 % par rapport à 2013 (2 833 millions de dollars). Sur le total de 2 923 millions de dollars, 30 % étaient financés par des gouvernements de pays donateurs, 31 % par des gouvernements de pays de programme et 39 % par des partenaires multilatéraux. La figure 7, ci-après, présente la ventilation des charges.

Figure 7

Ventilation des charges au titre du partage des coûts, 2013-2014

(En millions de dollars)



C. Excédent cumulé

65. L'excédent cumulé au 31 décembre 2014 au titre du partage des coûts s'établissait à 2 656 millions de dollars (contre 2 756 millions en 2013), dont 860 millions pour la participation des gouvernements aux coûts et 301 millions au titre des fonds verticaux. Au total, 78 % de ces ressources ont été programmées pour financer des activités dans les prochaines années.

V. Fonds d'affectation spéciale

66. Si les ressources consacrées aux fonds d'affectation spéciale proviennent principalement de gouvernements donateurs et d'autres partenaires multilatéraux, les gouvernements de pays de programme y contribuent également.

A. Produits

67. Les produits des fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 18 %, s'établissant à 864 millions de dollars, contre 743 millions en 2013. Le tableau 10, ci-après, en présente la ventilation.

Tableau 10

Produits des fonds d'affectation spéciale, 2013-2014

(En millions de dollars)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Produits				
Contributions	875	743	132	18
Virements de fonds et remboursements aux donateurs	(18)	–	(18)	–
Contributions (montant net)	857	743	114	15
Produits de placements	6	9	(3)	(33)
Produits divers	1	3	(2)	(67)
Total, produits	864	755	109	14

Contributions

68. Le montant des contributions s'est établi à 875 millions de dollars (743 millions en 2013), dont 873 millions en contributions reçues et 2 millions en contributions à recevoir. On trouvera au tableau 11, ci-après, une ventilation de ces contributions.

Tableau 11

Contributions aux fonds d'affectation spéciale par catégorie de donateurs, 2013-2014

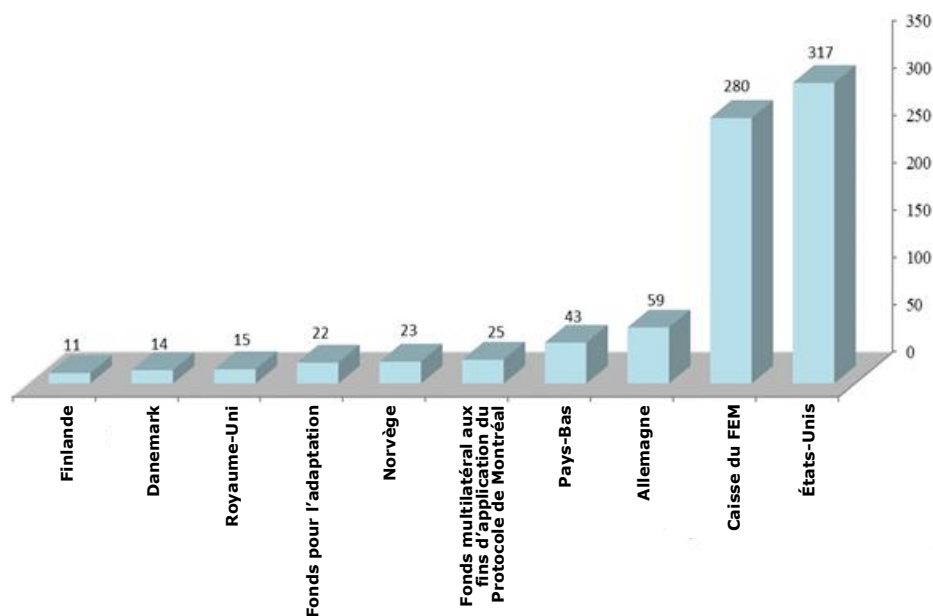
(En millions de dollars)

<i>Année</i>	<i>Gouvernements de pays donateurs</i>	<i>Gouvernements de pays de programme</i>	<i>Partenaires multilatéraux</i>	Total
2014	524	5	346	875
2013	357	13	373	743
Augmentation/(diminution)	167	(8)	(27)	132
Évolution en pourcentage	47	(62)	(7)	18

69. On trouvera à la figure 8 ci-dessous les 10 principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux, avec le montant de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui s'élèvent en tout à 809 millions de dollars. Sur ce total, un montant de 206 millions de dollars était destiné au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan et un montant de 41 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le redressement.

Figure 8
Contributions des 10 principaux donateurs aux fonds d'affectation spéciale, 2014

(En millions de dollars)



70. Les contributions versées par les gouvernements des pays de programme pour les fonds d'affectation spéciale s'établissent à 5 millions de dollars (12 millions en 2013). Les principaux donateurs sont : la Chine (2 millions de dollars pour le Programme d'assistance au peuple palestinien et le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud); l'Inde (1 million de dollars pour le Dispositif IBAS (Inde, Brésil, Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim); et l'Afrique du Sud (1 million de dollars pour le dispositif IBAS).

Produits de placements

71. Les produits de placements effectués dans le cadre des fonds d'affectation spéciale ont diminué, passant de 9 millions de dollars en 2013 à 6 millions en 2014, pour des raisons similaires à celles évoquées au paragraphe 14.

Produits divers

72. Le montant des produits divers a diminué de 67 %, passant de 3 millions de dollars en 2013 à 1 million en 2014.

B. Charges

73. Le montant total des charges afférentes aux fonds d'affectation spéciale s'est établi à 960 millions de dollars en 2014 (976 millions en 2013). Ces charges sont ventilées par catégorie au tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12

Ventilation, par catégorie, des charges afférentes aux fonds d'affectation spéciale, 2013-2014

(En millions de dollars)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Charges				
Activités de développement				
Programme	919	940	(21)	(2)
Efficacité du développement	4	3	1	33
Total partiel (activités de développement)	923	943	(20)	(2)
Activités de gestion	37	33	4	12
Total des charges	960	976	(16)	(2)

Charges afférentes aux activités de développement

74. Les charges afférentes aux activités de développement se décomposent comme suit : 919 millions de dollars pour les programmes et 4 millions pour l'efficacité de l'aide au développement. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan compte pour 42 % du total (383 millions de dollars), le Fonds pour l'environnement mondial représente 319 millions de dollars et les fonds d'affectation spéciale thématiques enregistrent des charges de 115 millions de dollars (13 %), soit 82 millions pour le Fonds thématique spécial pour la prévention des crises et le redressement, 15 millions pour le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique et 18 millions de dollars pour les autres fonds thématiques.

Charges afférentes aux activités de gestion

75. Les charges d'un montant de 37 millions de dollars (33 millions en 2013) afférentes aux activités de gestion et apparaissant au tableau 12 ci-dessus concernent le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. Les charges de gestion des autres fonds d'affectation spéciale sont incorporées aux charges générales de gestion présentées au tableau 15 ci-après.

C. Excédent cumulé

76. Les fonds d'affectation spéciale ont déclaré un excédent des charges sur les produits de 96 millions de dollars. L'excédent cumulé a été ramené à 796 millions de dollars à la fin de 2014 (892 millions en 2013) dont 370 millions (46 %) au titre

des fonds verticaux. Au total, 69 % de l'excédent cumulé pour les fonds d'affectation spéciale a été programmé pour financer des activités dans les prochaines années.

VI. Ressources au titre des services d'appui remboursables et activités diverses

77. Les ressources au titre des services d'appui remboursables et activités diverses proviennent des services de gestion et autres services d'appui fournis à des tiers et essentiellement des activités suivantes : programme des administrateurs auxiliaires, Programme des Volontaires des Nations Unies, contrats de services de gestion, activités entreprises à des fins spéciales et recouvrement des coûts par le PNUD.

A. Produits

78. Le montant total des produits, qui a augmenté pour s'établir à 652 millions de dollars, se répartit comme indiqué dans le tableau 13 ci-après.

Tableau 13

Produits résultant de services d'appui remboursables et d'activités diverses, 2013-2014

(En millions de dollars)

<i>Ressources au titre des services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Évolution en pourcentage</i>
Produits				
Contributions	126	141	(15)	(11)
Contributions des gouvernements contributeurs nets aux dépenses locales des bureaux extérieurs	12	12	–	–
Virements de fonds et remboursements aux donateurs	7	10	(3)	(30)
Contributions (montant net)	145	163	(18)	(11)
Produit des placements	5	8	(3)	(38)
Produits divers	502	441	61	14
Total des produits avant élimination	652	612	40	7

Contributions

79. D'un montant de 126 millions de dollars, les contributions se répartissent entre les ressources et sources de financement indiquées ci-après dans le tableau 14. Celles destinées à des activités entreprises à des fins spéciales comprennent un montant de 7 millions de dollars pour la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, un montant de 5 millions de dollars pour le financement des mesures de sécurité et un montant de 10 millions de dollars pour les activités de lutte contre la grippe aviaire et humaine.

Tableau 14
**Contributions au titre des services d'appui remboursables
et activités diverses, 2014**

(En millions de dollars)

<i>Source de financement</i>	<i>Ressources provenant des donateurs</i>			<i>Ressources totales</i>
	<i>Gouvernement s de pays donateurs</i>	<i>Gouvernements de pays de programme</i>	<i>Partenaires multilatéraux</i>	
<i>Ressources</i>				
Programme des administrateurs auxiliaires	14	1	–	15
Programme des Volontaires des Nations Unies	17	1	1	19
Contrats de gestion de services	–	6	–	6
Activités à des fins spéciales	16	9	36	61
Services d'appui remboursables	–	–	25	25
Total	47	17	62	126

80. Des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs, d'un montant de 12 millions de dollars, ont été versées par des pays contributeurs nets de la région des États arabes (68 %), de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (28 %), de la région de l'Asie et du Pacifique (3 %) et de la région de l'Afrique (1 %).

Produits de placements

81. Le montant des produits de placements a diminué, passant de 8 millions de dollars en 2013 à 5 millions en 2014, pour des raisons similaires à celles évoquées au paragraphe 14.

Produits divers

82. Le montant des produits divers a augmenté de 14 % pour atteindre 502 millions de dollars, contre 441 millions de dollars en 2013. On trouvera davantage de renseignements sur les produits du recouvrement des coûts aux paragraphes 100 et 101 ci-après.

B. Charges

83. Le montant des charges a augmenté de 10 %, passant de 651 millions de dollars en 2013 à 714 millions en 2014.

Tableau 15
Ventilation des charges par type d'activité, en 2013 et 2014

(En millions de dollars)

<i>Charges résultant de services d'appui remboursables et d'activités diverses</i>	2014	2013	Augmentation/ (diminution)	Évolution en pourcentage
Charges				
Activités de développement				
Programme	90	110	(20)	(18)
Efficacité du développement	92	49	43	88
Total partiel (activités de développement)	182	159	23	14
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies				
	29	45	(16)	(36)
Activités de gestion				
	201	169	32	19
Activités entreprises à des fins spéciales				
	47	39	8	21
Activités diverses				
	255	239	16	7
Total des charges avant élimination	714	651	63	10

Charges afférentes aux activités de développement

84. Les charges afférentes aux activités de développement se sont élevées à 182 millions de dollars au total (159 millions en 2013), dont 90 millions pour les activités de programme et 92 millions pour les activités visant l'efficacité de l'aide au développement.

85. Les charges relatives aux activités de programme comprennent un montant de 56 millions de dollars concernant les contrats de services de gestion (76 millions en 2013) et un montant de 34 millions de dollars concernant le Programme des Volontaires des Nations Unies (34 millions en 2013).

Charges afférentes à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies

86. Le montant total des charges afférentes aux activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies a été de 29 millions de dollars en 2014, contre 45 millions en 2013. Il comprend des charges de 9 millions de dollars engagées avec les ressources préaffectées par les donateurs à la coordination au niveau des pays et un montant de 19 millions de dollars alloué par des organismes des Nations Unies pour appuyer la fonction de coordonnateur résident.

Charges afférentes aux activités de gestion

87. Un montant de 201 millions de dollars provenant des ressources liées au recouvrement des coûts a été consacré aux activités de gestion, soit une augmentation de 19 % par rapport aux charges de 169 millions engagées en 2013, rendue possible par une meilleure répartition de la prise en charge des frais de gestion entre les ressources ordinaires et les autres ressources.

88. Un versement de 2 600 dollars, effectué à titre gracieux avec l'approbation de l'Administratrice au profit du personnel en Équateur, a été inclus dans les charges de gestion.

Charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales

89. Les charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales se sont chiffrées à 47 millions de dollars, contre 39 millions en 2013; elles représentent les charges engagées par le PNUD au titre des activités de services d'appui remboursables.

Charges diverses

90. Les charges diverses se sont chiffrées à 255 millions de dollars (239 millions en 2013). Sur ce montant, 89 millions de dollars ont été consacrés aux mesures de sécurité du personnel applicables à l'ensemble des organismes des Nations Unies (financées par le Département de la sûreté et de la sécurité), 18 millions de dollars au programme des administrateurs auxiliaires, 86 millions de dollars au règlement de la part du PNUD dans le coût des services communs, et 21 millions de dollars au régime de l'assurance maladie après la cessation de service.

C. Recouvrement des coûts

Principes du recouvrement des coûts

91. Dans ses décisions 2006/30, 2007/18 et 2014/9, le Conseil d'administration a stipulé que tant les ressources ordinaires que les autres ressources devaient financer les mesures prioritaires énoncées dans le plan stratégique et que les ressources ordinaires ne devaient pas servir à subventionner l'exécution des programmes financés par les autres ressources. Les règles de recouvrement des coûts prévoient que les coûts associés à l'exécution de programmes financés à l'aide de ressources autres que les ressources ordinaires doivent être intégralement recouverts dans le cadre de mécanismes particuliers.

92. Le PNUD met tout en œuvre pour recouvrer les frais généraux de gestion et d'exécution engagés pour les programmes et les projets financés au moyen de ressources autres que les ressources ordinaires, et les coûts de services rendus à d'autres organismes des Nations Unies. Il cherche ainsi à éviter que des charges qui ne devraient jamais l'être soient imputées à son budget institutionnel.

93. En 2014, les produits afférents au recouvrement des coûts s'élevaient à 349 millions de dollars et les charges à 345 millions, comme indiqué au tableau 16 ci-dessous. Le montant des produits comprend 259 millions de dollars provenant des commissions pour services généraux de gestion et du remboursement de commissions pour services d'appui à l'exécution au titre du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale. Pour éviter un double comptage, ces produits sont retirés du total des produits du PNUD (compris dans le montant de 223 millions de dollars représentant le total net des éliminations).

Tableau 16
Recouvrement des coûts en 2014

(En millions de dollars)

<i>Recouvrement des coûts</i>	<i>Exécution de programmes et de projets</i>	<i>Services d'appui remboursables</i>	Total
Produits			
Services généraux de gestion ou d'exécution	259	–	259
Services remboursables fournis à des organismes des Nations Unies	20	35	55
Commissions d'administrateur délégué	5	–	5
Services communs de gestion de bureaux et d'appui aux comités directeurs des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	8	–	8
Participation des pays contributeurs nets aux dépenses locales des bureaux extérieurs	12	–	12
Produits divers	10	–	10
Total des produits	314	35	349
Charges			
Total des charges	308	37	345

94. À la demande de partenaires de financement, 24 dérogations à la règle du recouvrement des frais généraux de gestion ont été accordées en 2014 (voir l'annexe IV). Ce chiffre relativement élevé par rapport aux années précédentes s'explique par le passage au nouveau taux de recouvrement des coûts applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. Le PNUD met tout en œuvre pour appliquer strictement le taux de recouvrement des coûts et pour réduire sensiblement le nombre de dérogations.

D. Excédent cumulé

95. L'excédent cumulé est passé de 572 millions de dollars en 2013 à 410 millions en 2014 (soit une baisse de 28 %), essentiellement en raison de la perte actuarielle nette d'environ 102 millions de dollars liée à l'assurance maladie après la cessation de service et de la baisse des produits des accords de gestion de services, les dépenses étant financées par l'excédent reporté des années antérieures.

E. Divers

96. Les produits des accords de gestion de services se sont élevés au total à 4 millions de dollars (62 millions en 2013), dont 6 millions de dollars représentent des contributions (62 millions en 2013); 1 million de dollars des produits de placements (1 million en 2013); 1 million de dollars des virements approuvés par les donateurs pour les accords de services de gestion (3 millions en 2013); et 4 millions des sommes remboursées aux donateurs (comme en 2013). La ventilation de ces produits est donnée dans le document DP/2015/26/Add.1. L'excédent cumulé à la fin de 2014 s'établissait à 75 millions de dollars (126 millions en 2013).

Programme des Volontaires des Nations Unies

97. En 2014, 6 325 Volontaires des Nations Unies (VNU), venus de 155 pays, ont aidé les organismes des Nations Unies à mener leurs activités de paix et de développement, dans le cadre de 6 433 missions. Le coût total de leurs opérations s'est élevé à 201 millions de dollars (210 millions de dollars en 2013), et a été financé notamment par prélèvement sur les ressources ordinaires du PNUD. Les dépenses couvertes directement par le Programme des VNU – dans le cadre du Fonds bénévole spécial, des accords de partage des coûts, des fonds d'affectation spéciale et des mécanismes de financement intégral – se sont chiffrées à 20 millions de dollars (10 % du total). Le reste des dépenses a été couvert par imputations directes aux budgets des organismes des Nations Unies.

98. Pour le Programme des VNU, 2014 a été une année non seulement d'action mais aussi de réflexion, de collaboration, de regroupement et de changement orientés vers l'avenir, ayant débouché sur l'élaboration finale et la mise en place du premier cadre stratégique des VNU, qui porte sur la période 2014-2017. Ces actions ont été couronnées par une plus grande reconnaissance des bénévoles et du bénévolat en tant que moteurs véritables et composantes vitales du développement durable, par une plus grande mobilisation des VNU au service de la paix et du développement et par le renforcement des partenariats existants ou la création de nouveaux partenariats, sous une forme traditionnelle ou inédite, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

Programme des administrateurs auxiliaires

99. Vingt-sept gouvernements ont passé des accords avec le PNUD pour la mise à disposition d'administrateurs auxiliaires et cinq des accords pour la mise à disposition d'assistants spéciaux de coordonnateurs résidents. Au 31 décembre 2014, le PNUD administrait 223 administrateurs auxiliaires et 20 assistants spéciaux, dont 129 travaillaient pour ses services ou des fonds et programmes apparentés.

100. En 2014, le PNUD a comptabilisé des produits d'un montant de 15 millions de dollars au titre du programme des administrateurs auxiliaires. Les charges totales, y compris les dépenses d'appui, se sont chiffrées à 18 millions de dollars. L'excédent cumulé disponible au 31 décembre 2014 s'établissait à 18 millions de dollars. Le PNUD a reçu 15,2 millions de dollars de la part d'autres organismes des Nations Unies et de partenaires afin d'administrer 114 administrateurs auxiliaires pour leur compte, tandis qu'un montant total de 13,5 millions de dollars a été déboursé en 2014, à l'exclusion des dépenses d'appui (14,2 millions en incluant les dépenses d'appui).

Appui budgétaire sectoriel

101. Dans sa décision 2008/24, le Conseil d'administration a approuvé l'instauration d'une période pilote durant laquelle le PNUD pourrait contribuer financièrement à la mise en commun des ressources et à l'appui budgétaire sectoriel, au cas par cas, à la demande des pays bénéficiaires, conformément à son mandat et selon les dispositions prévues dans les documents parus sous la cote DP/2008/36 et Corr.1 et 2. Par sa décision 2015/1, le Conseil d'administration a prorogé la période pilote jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

102. Une demande de participation du PNUD à l'appui budgétaire sectoriel présentée par le Gouvernement burkinais a été approuvée en 1999 au titre de deux projets, dont l'un portait sur la lutte contre le VIH/sida et l'autre sur la promotion des droits de l'homme. La contribution du PNUD à l'appui budgétaire sectoriel au Burkina Faso dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida s'est élevée à 100 000 dollars pour 2014, sur une contribution totale de 8 547 008 dollars, soit moins de 1,77 % des ressources budgétaires allouées à ce secteur. Une autre demande du Gouvernement burkinais, concernant l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales par le biais du programme relatif aux plateformes plurifonctionnelles, a été approuvée, donnant lieu, pour le PNUD, au versement d'un montant de 100 000 dollars prélevé sur les ressources ordinaires et d'un montant de 488 231 dollars prélevé sur les autres ressources (Luxembourg). Le montant total des contributions du PNUD aux fonds communs financés par des ressources ordinaires était inférieur à la limite annuelle de 10 % des dépenses autorisées au titre de ces ressources dans le cadre de planification des ressources établi par le Conseil d'administration. Le Bureau de l'audit et des investigations a procédé en 2014 à un examen sur dossiers des procédures d'appui budgétaire direct appliquées par le PNUD en ce qui concerne le Burkina Faso, qu'il a dans l'ensemble jugées satisfaisantes.

103. Le Gouvernement népalais a adopté une approche sectorielle unique en matière de développement de la gouvernance locale aux niveaux central et local et s'est employé, par le biais d'un arrangement de financement conjoint, à mobiliser des ressources destinées à financer des initiatives, des projets et des activités liés à la gouvernance locale. Le PNUD a signé l'arrangement le 8 juillet 2014 en vue d'appuyer le deuxième Programme de gouvernance locale et de développement communautaire par le truchement d'un appui budgétaire sectoriel et envisage de consacrer à ce seul programme une enveloppe de 100 000 dollars.

VII. Réforme de l'ONU et appui aux autres organismes des Nations Unies

104. Le PNUD coordonne les travaux menés par les organismes des Nations Unies dans chaque pays et contribue de façon essentielle à assurer la cohérence des activités de développement. D'après les données disponibles, il a consacré au financement de programmes communs, aux contributions à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et aux activités d'appui à d'autres organismes des Nations Unies des ressources d'un montant total de 1 484 millions de dollars, contre 1 325 millions de dollars en 2013.

A. Fonction d'administrateur délégué du PNUD

105. Le PNUD contribue aux activités de programmation communes en assumant les fonctions d'administrateur délégué de programmes communs et de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, pour le compte d'organismes des Nations Unies et de gouvernements, ainsi que dans le cadre de sa participation à l'exécution de programmes entrepris en commun par les organismes des Nations Unies. Le montant total des contributions à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs reçues par le PNUD a augmenté, passant de 736 millions de dollars en 2013 à 891 millions en 2014. L'accroissement des contributions totales résulte de

l'augmentation des fonds mondiaux de transition et des fonds de développement, dont 126 millions de dollars versés au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola. Le montant net des fonds virés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, en sa qualité d'administrateur délégué pour toutes les organisations participantes, s'est élevé à 824 millions de dollars en 2013 (contre 688 millions de dollars en 2013). Il comprend une somme de 278 millions de dollars virée au PNUD pour ses programmes (270 millions en 2013).

B. Appui aux organismes des Nations Unies

106. Le montant total des fonds consacrés aux services d'appui que les bureaux de pays du PNUD offrent aux autres organismes des Nations Unies s'est établi à 593 millions de dollars, contre 589 millions de dollars en 2013.

C. Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies

107. Le PNUD contribue pour beaucoup à la coordination des activités de développement des organismes des Nations Unies et à la coordination au niveau des pays des activités d'appui au développement national. Le montant combiné des charges afférentes à ces activités de coordination a atteint 117 millions de dollars (88 millions de dollars financés par les ressources ordinaires et 29 millions par les ressources provenant de services d'appui remboursables et d'activités diverses).

D. Coût des mesures de sécurité prescrites par l'ONU

108. Dans sa décision 2013/28, le Conseil d'administration a approuvé l'inscription d'un montant de 30 millions de dollars à une rubrique distincte du budget ordinaire pour financer les mesures de sécurité prescrites par l'ONU au titre de la période 2014-2017. L'Administrateur a été autorisé à titre exceptionnel à prélever, durant cette période, un montant de 30 millions de dollars pour assurer le financement des nouvelles mesures de sécurité prescrites par les directives du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU. En vertu de cette autorisation exceptionnelle, une enveloppe de 5 millions de dollars a été affectée aux activités de lutte contre l'Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, et un montant de 2,7 millions de dollars a été déboursé en 2014.

109. Le montant de 30 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration fait partie d'une réserve, d'un montant estimatif de 75 millions de dollars, destinée au financement des nouvelles mesures de sécurité en 2014-2017. Le PNUD a dépensé 38 millions de dollars (32 millions en 2013), dont 28 millions (19 millions en 2013) imputés sur les ressources autres que les ressources ordinaires. Sur ces dépenses de 38 millions de dollars, 24 millions (21 millions en 2013) correspondent à la part du PNUD dans le programme de coordination de la sécurité sur le terrain et 14 millions (11 millions en 2013) aux études de conformité aux normes de sécurité menées dans les bureaux de pays, à des travaux d'amélioration de la sécurité des locaux, à des évaluations des effets des secousses sismiques et des effets de souffle et à des déménagements de bureaux.

VIII. Normes comptables internationales pour le secteur public

110. Le PNUD a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) le 1^{er} janvier 2012, en application de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale. L'année 2013 a été la dernière année d'exécution du programme arrêté pour le passage à ces normes, quoique certaines activités se poursuivent, pour prendre fin en 2015. Avec l'évolution de la normalisation dans le domaine comptable, de nouveaux investissements devront être consentis en vue de l'adoption des nouvelles normes prescrites par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public.

IX. Pour un PNUD vert

111. Le PNUD a continué de montrer l'exemple dans l'action qu'il mène pour atténuer l'effet de ses opérations sur l'environnement. Il a publié son cinquième inventaire mondial des émissions de gaz à effet de serre, comprenant des données de plus de 70 de ses bureaux de pays, et continué à suivre et à rendre public son comportement environnemental. Le Programme procède désormais à un suivi de la gestion des déchets et de la consommation des ressources.

112. Le PNUD a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre d'opérations plus « vertes » et plus résilientes aux niveaux du siège, des bureaux extérieurs et des centres régionaux et dans la réduction de l'effet de ses opérations sur l'environnement. Le personnel élabore des solutions visant à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et des ressources naturelles tout en améliorant la résilience opérationnelle et le rapport coût-efficacité. L'installation de centrales photovoltaïques dans les bureaux vulnérables, par exemple dans les pays touchés par l'Ebola, a constitué une priorité en 2014.

113. Le siège du PNUD a maintenu la neutralité des effets de ses activités sur le climat, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en compensant les émissions restantes par l'achat d'unités de réduction certifiée de qualité résultant de projets exécutés pour mettre en œuvre les priorités du développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD a financé ces activités en majorant de 2 % le prix de tous les voyages réservés par le siège. Pour 2014, l'achat de crédits d'énergie renouvelable visant à compenser la consommation électrique du siège s'est chiffré à 64 660 dollars, tandis que l'achat d'unités de réduction d'émissions pour compenser les émissions restantes (soit 5 425 tonnes de dioxyde de carbone) s'est chiffré à 13 956 dollars.

X. Fonds administrés par le PNUD

Fonds d'équipement des Nations Unies

114. Des données détaillées sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui est administré par le PNUD, sont présentées à l'annexe V et dans le tableau 11 du document DP/2015/26/Add.1.

115. En 2014, le FENU opérait dans 31 des 48 pays les moins avancés (PMA), en proposant des moyens concrets d'éradiquer la pauvreté grâce à la promotion d'une croissance partagée et durable.

116. Les produits des contributions au financement du FENU ont atteint le niveau record de 88 millions de dollars (65 millions en 2013). Les donateurs ont continué à se diversifier, avec 44 partenaires (contre 36 en 2013), dont 8 grandes fondations/entités du secteur privé dont les contributions se sont chiffrées à 21 millions de dollars (24 % du montant total des produits). Ce niveau record est certes le signe d'une forte demande des services du FENU, mais il est entièrement imputable à l'augmentation des ressources autres que les ressources ordinaires. En 2014, les contributions au titre des ressources ordinaires du FENU ont diminué de 7 %, pour s'établir à 15 millions de dollars. Les contributions au titre des ressources ordinaires restent en deçà du montant minimal de 25 millions de dollars requis chaque année pour maintenir les opérations dans 40 des 48 PMA, comme le prévoit le plan d'investissement du FENU. Les principaux donateurs ont été la Suède, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, la Belgique, la Fondation MasterCard, la Commission européenne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Suisse, le Danemark, l'Australie et le Luxembourg.

117. Le montant des charges afférentes aux activités de développement s'est établi, avant élimination, à 57 millions de dollars en 2013, dont 55 millions au titre des programmes et 2 millions au titre des activités liées à l'efficacité de l'aide au développement. Le FENU a accordé 26 millions de dollars de dons (compris dans les charges). Le montant total de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires et des autres ressources du FENU s'est établi à 14 millions de dollars. Le FENU a donc été en mesure d'obtenir les résultats attendus pour les activités de développement et la gestion et en matière financière, sans entamer ses liquidités.

118. Le montant de 58 millions de dollars correspondant aux charges totales ne comprend pas le montant de 3,5 millions de dollars imputé au budget institutionnel du PNUD et le montant de 1,25 million destiné à l'appui aux programmes, qui ont été réservés pour financer, respectivement, les charges de gestion et les charges techniques du FENU. Ces montants, entièrement dépensés par le FENU, sont comptabilisés par le PNUD et figurent séparément dans ses états financiers.